



---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Neuvième session

Niamey (hybride), 28 février - 2 mars 2023

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire \*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés**  
**et l'apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional :**  
**Industrie, innovation et infrastructure**

## **Progrès réalisés, difficultés rencontrées, possibilités offertes et actions prioritaires pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 9**

### **I. Introduction**

1. L'objectif 9 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le suivant : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Par infrastructure on entend les systèmes et structures physiques de base indispensables au fonctionnement d'une société ou d'une entreprise. L'industrialisation stimule la croissance économique, crée des emplois et réduit ainsi la pauvreté monétaire. L'innovation fait progresser les capacités technologiques des secteurs industriels et favorise le développement de nouvelles compétences. Le développement industriel inclusif et durable est une source de revenus qui permet une augmentation rapide et durable du niveau de vie, et fournit les solutions technologiques nécessaires à une industrialisation respectueuse de l'environnement.

2. Des infrastructures fonctionnelles et résilientes sont le fondement de toute communauté prospère. Pour relever les défis futurs, il faut moderniser les industries et les infrastructures en Afrique. Pour ce faire, le continent doit promouvoir des technologies durables innovantes et garantir un accès égal et universel à l'information et aux marchés financiers.

3. L'objectif 9 comporte huit cibles : développer des infrastructures durables, résilientes et inclusives (cible 9.1) ; promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous (cible 9.2) ; accroître l'accès aux services et aux marchés financiers (cible 9.3) ; moderniser toutes les industries et les infrastructures en vue d'un développement durable (objectif 9.4) ; renforcer la recherche et moderniser les technologies industrielles (objectif 9.5) ; faciliter le développement d'infrastructures durables pour les pays en développement (cible 9.a) ; soutenir le développement technologique national et la diversification industrielle (cible 9.b) ; et fournir un accès universel aux technologies de l'information et de la communication (cible 9.c).

---

\* ECA/RFSD/2023/1.



4. L'objectif 9 est lié aux aspirations formulées dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, en particulier l'aspiration 2 : un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique. À cet égard, l'Afrique aspire à disposer, d'ici 2063, d'infrastructures intégrées de classe mondiale qui couvrent tout le continent. Il est prévu que les infrastructures qui concourent à l'intégration et à la croissance accélérées, à la transformation technologique, au commerce et au développement du continent seront mises en place d'ici 2063. Cela favorisera l'activité manufacturière, le développement des compétences, les technologies durables et innovantes, la recherche-développement, l'intégration et le commerce, les investissements et le tourisme intra-africains. Les projets phares de l'Agenda 2063 qui sont liés à l'objectif de développement durable 9 comprennent la construction d'un réseau continental intégré de trains à grande vitesse ; la mise en œuvre du projet de grand barrage d'Inga ; la création d'un marché unique du transport aérien africain ; la formulation d'une stratégie africaine pour les produits de base ; la création d'institutions financières africaines ; un réseau électronique panafricain ; enfin, un passeport africain et la libre circulation des personnes<sup>1</sup>.

## **II. Tendances observées et progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif de développement durable 9 et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063**

### **A. Tendances en matière d'investissement dans les infrastructures**

#### **1. Engagements en matière d'investissements dans les infrastructures**

5. Selon le Consortium pour les infrastructures en Afrique, le total des engagements en faveur des investissements dans les infrastructures en Afrique en 2020 était inférieur de 10 % à celui de 2019, principalement en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie<sup>2</sup>. La baisse des engagements en faveur des infrastructures en Afrique, causée par la réduction des financements de la Chine et par les effets de la pandémie, a entraîné un écart croissant entre l'investissement annuel nécessaire pour fournir des services d'infrastructure de base à la population africaine et les montants de financement effectivement engagés en faveur des infrastructures africaines en 2019 et 2020. Le Consortium pour les infrastructures en Afrique estime que le coût annuel de la réalisation des besoins en infrastructures de base en Afrique se situe entre 137 et 177 milliards de dollars et que le déficit de financement est de 59 à 96 milliards de dollars<sup>3</sup>.

6. Les États africains ont continué à fournir la plus grande part des engagements en matière d'investissement dans les infrastructures sur le continent, et les engagements du secteur privé ont atteint 19 milliards de dollars en 2020, contre 11,8 milliards de dollars en 2018. Les partenariats public-privé ont continué de contribuer à l'investissement global dans les infrastructures, avec 27 projets de partenariat public-privé clôturés en 2019 et le même nombre en 2020. La part des engagements en faveur des transports est passée de 32 % en 2018 à 42 % en 2020. Les déficits de financement sont restés importants dans tous les secteurs, à l'exception de celui des technologies de l'information et de la communication, et ont nettement augmenté dans celui de l'eau et de l'assainissement entre 2018 et 2020 (voir le tableau 1).

<sup>1</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le site <https://au.int/en/agenda2063/flagship-projects>.

<sup>2</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2017* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2022).

<sup>3</sup> Ibid.

Tableau  
**Évolution du déficit de financement par secteur, 2017-2020**  
(en milliards de dollars)

Secteurs	Déficit de financement			
	2017	2018	2019	2020
Transports	3-15	4-16	3-15	4-16
Eau	45-55	43-53	46-56	49-59
Énergie	8-23	5-20	4-19	6-21
Technologies de l'information et de la communication	2-5	0-3	0	Négatif

Source : Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2017* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2022).

7. Bien que le transport soit le seul secteur dont les engagements ont augmenté en 2020 par rapport à 2019, son déficit de financement est passé d'une fourchette de 3 à 15 milliards de dollars en 2019 à une fourchette de 4 à 16 milliards de dollars en 2020. En 2019, le déficit de financement annuel pour l'eau était de l'ordre de 46 à 56 milliards de dollars et a augmenté pour atteindre une fourchette de 49 à 59 milliards de dollars en 2020. À la faveur d'importants investissements dans l'électricité et d'une augmentation de l'accès à l'électricité dans la seconde moitié de la dernière décennie, le déficit de financement du secteur de l'énergie a atteint son niveau le plus faible en 2019, où il se situait dans une fourchette de 4 à 19 milliards de dollars. Ces progrès se sont inversés en 2020, lorsque le déficit de financement s'est creusé pour atteindre une fourchette de 6 à 21 milliards de dollars, et que le taux d'accès à l'électricité a diminué pour la première fois en plus de dix ans<sup>4</sup>.

## 2. Accès universel aux technologies de l'information et de la communication

8. Afin d'atteindre la cible 9.c, de nombreux pays ont mis en place des fonds communaux connus sous le nom de fonds de service et d'accès universels, qui sont destinés à étendre la connectivité numérique aux communautés non desservies ou mal desservies<sup>5</sup>. Outre ces fonds, certains des progrès réalisés dans le cadre de cet objectif comprennent l'élaboration de stratégies de service universel, la mise en place de réseaux communautaires, la promotion de partenariats public-privé et l'encouragement au partage des infrastructures afin de réduire le coût de leur mise en place et, partant, les frais d'accès aux services. Des progrès ont également été réalisés en matière de développement des compétences. En conséquence, 82 % de la population africaine a accès à au moins un réseau 3G. L'Afrique reste toutefois la région la moins connectée en termes de pourcentage de la population hors ligne (67 %) <sup>6</sup> ; des efforts visant à améliorer cette situation sont indispensables pour que le continent atteigne l'objectif fixé<sup>6</sup>.

9. L'écart entre les sexes en matière d'accès aux technologies numériques et d'utilisation de celles-ci reste un défi pour les individus et les sociétés. En dépit des progrès accomplis, la fracture entre les sexes en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication est importante en Afrique, par rapport au reste du monde. Par exemple, même si 68 % des pays disposaient d'un fonds pour le service et l'accès universels, seuls 3 des 37 pays disposaient

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations sur les fonds de service et d'accès universels, voir <https://webfoundation.org/docs/2018/03/Using-USAFs-to-Close-the-Gender-Digital-Divide-in-Africa.pdf>.

<sup>6</sup> Voir [www.itu.int/itu-d/reports/statistics/global-connectivity-report-2022/](http://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/global-connectivity-report-2022/).

de politiques d'accès universel ayant pour objectif explicite de connecter les femmes et les filles par le biais du fonds. En outre, la faible densité de population dans les zones rurales rend coûteuse l'extension des services aux populations de ces zones. Des problèmes tels qu'une alimentation électrique limitée pour les infrastructures des technologies de l'information et de la communication, des services inabordables, des compétences numériques inadéquates et une attention insuffisante aux personnes ayant des besoins particuliers sont autant de facteurs qui exacerbent la fracture numérique. À cela s'ajoutent les problèmes posés par les fonds non dépensés et les faibles taux de décaissement<sup>7</sup>.

10. En 2021, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique, avec un total de 69 projets dans les domaines des transports (28), de l'énergie (18), de l'eau (12) et des technologies de l'information et de la communication (11) à mettre en œuvre pour un coût estimé à 160,8 milliards de dollars. Le deuxième plan d'action prioritaire est accompagné d'une stratégie de mise en œuvre, d'une stratégie de financement et d'une stratégie de partenariat. L'élaboration du plan d'action et des stratégies a été coordonnée par un groupe de travail comprenant la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les communautés économiques régionales. Selon la stratégie de partenariat, élaborée sous la direction de la CEA, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique doit être intégré dans les partenariats stratégiques africains en matière d'infrastructures. Dans la stratégie de financement, élaborée sous la direction de la Banque africaine de développement, sont précisées les options de financement des projets du Programme<sup>8</sup>, y compris l'utilisation de fonds verts<sup>8</sup>.

### 3. Le développement des infrastructures et la Zone de libre-échange continentale africaine

11. Le développement des infrastructures est essentiel pour promouvoir l'intégration et l'industrialisation régionales et pour exploiter tout le potentiel de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). La mise en œuvre de l'Accord entraînera une augmentation de la demande de fret intra-africain d'environ 28 % d'ici à 2030, par rapport à un scénario sans mise en œuvre<sup>9</sup>. Les possibilités d'investissement ont été analysées, ce qui a permis de dégager les conclusions suivantes :

a) La mise en œuvre de l'Accord entraînera une augmentation de la demande de fret routier, ferroviaire, maritime et aérien de 22 %, 8 %, 62% et 28 %, respectivement ;

b) La part modale du rail passerait de 0,3 % à environ 7 %, mais le transport routier continuerait à se tailler la part du lion (70 %) ;

c) L'Afrique aura besoin de près de 2 millions de camions supplémentaires, de plus de 100 000 wagons, de 250 avions et de plus de 100 navires d'ici à 2030, si l'Accord est pleinement mis en œuvre ; la demande d'avions pour faire face aux flux commerciaux en Afrique de l'Ouest augmentera de 13,2 % d'ici à 2030. Les échanges entre l'Afrique du Nord et

<sup>7</sup> Un rapport complet sur la fracture numérique entre hommes et femmes est disponible à l'adresse [www.oecd.org/digital/bridging-the-digital-gender-divide.pdf](http://www.oecd.org/digital/bridging-the-digital-gender-divide.pdf).

<sup>8</sup> Des informations sur les projets approuvés du Programme sont disponibles sur le site <https://pp2.aupida.org/approved-projects/>.

<sup>9</sup> La Zone de libre-échange continentale africaine et la demande d'infrastructures et de services de transport (publication des Nations Unies 2022).

l'Afrique de l'Ouest entraîneront une augmentation de la demande d'avions de 12,9 %, tandis que la demande en Afrique australe augmentera de 12,2 %.

12. Les conclusions ci-dessus montrent qu'il faut, notamment, mettre en œuvre des programmes et instruments continentaux tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique, l'Accord intergouvernemental sur l'harmonisation des normes et standards du réseau routier transafricain et le Marché unique du transport aérien africain.

## **B. Tendances du développement industriel en Afrique**

### **1. L'Afrique est à la traîne en matière d'activités manufacturières**

13. L'industrialisation inclusive et durable en Afrique est essentielle pour promouvoir la transformation structurelle, accroître la valeur ajoutée manufacturière et la production manufacturière, et créer des emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes. C'est à ce prix que seront couronnés de succès les efforts visant à éradiquer la pauvreté, à réduire les inégalités et à exploiter pleinement le dividende démographique sur le continent.

14. En 2021, l'activité manufacturière mondiale a dépassé le niveau pré-pandémique, ce qui montre que le secteur manufacturier s'est relevé des répercussions de la pandémie de COVID-19. La reprise a toutefois été inégale selon les pays, les pays les moins avancés étant à la traîne, avec une part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) total de 12,5 % en 2021, contre 26,8 % et 21,1 % en Asie de l'Est et du Sud-Est, respectivement<sup>10</sup>. La lenteur de la reprise du secteur manufacturier dans les pays les moins avancés est due aux perturbations commerciales, à la baisse continue de la demande mondiale et au peu de marge de manœuvre dont on dispose pour déployer des mesures de relance budgétaire afin d'aider les secteurs industriels, en particulier les petites entreprises industrielles qui se sont heurtés à des obstacles de taille dans l'accès au financement<sup>11</sup>.

15. Après l'effondrement de l'industrie manufacturière en 2020 causé par la pandémie de COVID-19 et sa reprise en 2021, l'industrie manufacturière mondiale a continué de croître à un rythme stable, avec un taux de croissance en glissement annuel de 3,1 % au deuxième trimestre de 2022. Les données disponibles sur la production manufacturière en Afrique montrent un taux de croissance de 3,3 %, légèrement supérieur à la moyenne mondiale<sup>12</sup>.

16. En général, environ 87 % des pays africains ont un avantage comparatif dans les produits primaires, ce qui implique que très peu de pays du continent ont un avantage comparatif dans le secteur manufacturier. En 2018, le commerce africain total représentait environ 3 % du commerce mondial. La part du continent dans les exportations mondiales était d'environ 1 % entre 2010 et 2018, tandis qu'à elle seule l'Afrique du Sud a contribué à hauteur de 0,37 % aux exportations mondiales de produits manufacturés entre 2010 et 2019. La part des exportations intra-africaines dans le total des exportations africaines a atteint un pic de 19 % en 2015, tandis que la part intra-africaine des importations africaines a rarement dépassé 15 % entre 2001 et 2019 ; toutefois, par rapport aux niveaux de 2015, la valeur des exportations africaines devrait être multipliée par plus de 20 et celle des importations par près de 15 d'ici 2063.

<sup>10</sup> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, base de données des comptes nationaux. Disponible à l'adresse <https://stat.unido.org/database/National%20Accounts%20Database> (consulté le 22 décembre 2022).

<sup>11</sup> Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, Rapport sur les objectifs de développement durable 2022 (publication des Nations unies, 2022).

<sup>12</sup> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, *World Manufacturing Production, Quarter II 2022 Report* ; et Annuaire international des statistiques industrielles 2022 (Vienne, 2022).

En outre, d'ici 2063, le commerce africain devrait représenter 12,5 % du commerce mondial<sup>13</sup>. Le niveau d'intégration des économies africaines dans les chaînes de valeur mondiales est faible, tandis que les chaînes de valeur régionales sont dominées par une poignée de pays. De nombreuses entreprises africaines sont de petite taille, éloignées et cantonnées à la production de produits primaires, et se caractérisent par une faible productivité. En définitive, il faut tirer parti de l'Accord portant création de la ZLECAf pour promouvoir la transformation structurelle et la diversification des économies africaines.

## 2. L'industrialisation et l'Accord portant création de la ZLECAf

17. L'Accord recèle de grandes possibilités de promouvoir une industrialisation inclusive et durable grâce à des économies d'échelle et de favoriser un secteur manufacturier plus compétitif. Il peut également promouvoir la création de valeur ajoutée, l'industrialisation et la diversification économique, et développer des chaînes de valeur locales et régionales. La Banque mondiale estime que l'Accord, s'il est pleinement mis en œuvre, pourrait entraîner des gains de revenus sur le continent compris entre 7 % (450 milliards de dollars) et 9 % (571 milliards de dollars) d'ici 2035 - par rapport au niveau de référence sans l'Accord - et pourrait sortir jusqu'à 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté. Cela se traduirait par une augmentation significative des flux d'investissements directs étrangers, canalisés principalement vers les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'agroalimentaire et des services, avec un impact substantiel sur le volume et la diversification des exportations africaines<sup>14</sup>.

18. L'importance de la ZLECAf pour l'industrialisation en Afrique est le facteur qui a motivé la décision des pays africains de placer l'industrialisation au cœur de l'Accord. En outre, les communautés économiques régionales du continent ont reconnu le rôle essentiel de l'industrialisation dans l'intégration régionale et leurs programmes de développement<sup>15</sup>. Le commerce intrarégional recèle d'immenses possibilités d'accroître les économies d'échelle, la diversification et la création de valeur ajoutée. Pour réaliser les objectifs de l'Accord, les pays africains doivent formuler des politiques, des stratégies et des programmes efficaces, élaborer des plans d'action spécifiques pour promouvoir le commerce (en particulier les exportations) et identifier de nouvelles possibilités de diversification, d'industrialisation et de développement de chaînes de valeur.

## III. Difficultés, contraintes et problèmes émergents

19. Les pays africains font face à des défis dans la mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures nécessaires à la croissance économique et à la création d'emplois, à la transformation structurelle de leurs économies et à la réalisation de leur potentiel de développement. Or, la mobilisation de financements intérieurs et extérieurs est essentielle pour répondre à leurs besoins d'investissement, estimés à environ 1 300 milliards de dollars par an. Début 2021, on estimait que le déficit de financement des Objectifs de développement durable dans les pays en développement avait augmenté d'au moins 50 % par rapport au chiffre atteint en 2020, soit 3 700

<sup>13</sup> Garth le Pere, " *Harnessing Africa's external trade partnerships for Agenda 2063* ", *International Trade Working Paper*, n° 2017/02 (Londres, Secrétariat du Commonwealth, 2017).

<sup>14</sup> Roberto Echandi, Maryla Maliszewska et Victor Steenbergen, *Making the Most of the African Continental Free Trade Area : Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty* (Washington, Banque mondiale, 2022).

<sup>15</sup> Rapport économique sur l'Afrique 2015 : L'industrialisation par le commerce (publication des Nations Unies, 2015).

milliards de dollars<sup>16</sup>. La pandémie de COVID-19 a amplifié l'effet « ciseaux » du déficit en augmentant le besoin de financement tout en diminuant la disponibilité des ressources. Les sources traditionnelles de financement - tant intérieures qu'extérieures - se sont révélées insuffisantes pour répondre à ces besoins de financement au fil des ans.

20. Parce que le ratio dette/PIB est en hausse, que le ratio impôt/PIB moyen est actuellement de 16 % sur le continent et que la marge de manœuvre en matière de dépenses publiques s'est rétrécie en raison de la pandémie, il est devenu essentiel de trouver des modèles financiers complémentaires pour préserver les avancées réalisées en matière de développement en Afrique<sup>17</sup>. Il est donc primordial d'attirer les investissements du secteur privé pour assurer un financement durable du développement du continent, en complément des efforts actuels du secteur public.

## A. Incidence de la pandémie sur les investissements dans les infrastructures

21. Le secteur des infrastructures, notamment les sous-secteurs de l'énergie, des transports et de l'eau, a dû faire face à un large éventail de défis en raison de la pandémie de COVID-19. Les ressources du pays ont été détournées vers des dépenses d'urgence pour la santé, les questions sociales et les efforts de relance économique. Les projets d'infrastructure ont souffert, car de nombreux pays et institutions financières ont été affectés par des baisses de notation qui ont rendu plus difficile l'obtention de financements. En Afrique, 56 % des pays notés ont été déclassés, ce qui est nettement supérieur à la moyenne mondiale de 31,8 % et aux moyennes des autres régions (45 % dans les Amériques, 28 % en Asie et 9 % en Europe)<sup>18</sup>.

22. Les restrictions de voyage et les mesures de confinement ont entraîné des retards dans la préparation des projets. Les négociations entre les secteurs public et privé, nécessaires à la clôture de projets complexes de partenariat public-privé, se sont avérées plus difficiles à mener par vidéoconférence qu'en face à face. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les hausses de prix ont affecté la mise en œuvre de nombreux projets énergétiques, notamment les projets solaires. Un certain nombre de projets en cours de construction ont été affectés par le départ des entrepreneurs étrangers du continent au début de la pandémie<sup>19</sup>.

23. Le large déclin de l'activité économique a également entraîné des pertes d'emplois qui ont réduit la capacité des consommateurs à payer leurs factures, notamment d'électricité. En conséquence, on estime que quelque 30 millions de personnes n'auront plus accès à l'électricité, ce qui aura des répercussions négatives sur les finances de plusieurs compagnies d'électricité<sup>20</sup>. C'est ainsi qu'un projet d'investissement dans un service public d'électricité impliquant le secteur privé, qui n'avait pas été finalisé avant l'arrivée de la COVID-19, a été affecté par l'inquiétude des investisseurs quant aux risques financiers liés à la pandémie. La baisse du total des engagements en matière d'infrastructure, de 85 milliards de dollars en 2019 à 81 milliards de dollars en 2020, s'explique en

<sup>16</sup> Pour de plus amples informations sur le déficit de financement des objectifs de développement durable à l'ère de la pandémie, voir [www.oecd.org/dev/OECD-UNDP-Scoping-Note-Closing-SDG-Financing-Gap-COVID-19-era.pdf](http://www.oecd.org/dev/OECD-UNDP-Scoping-Note-Closing-SDG-Financing-Gap-COVID-19-era.pdf).

<sup>17</sup> Forum africain de l'administration fiscale, et autres, "Revenue statistics in Africa 2022". Disponible sur [www.oecd.org/tax/tax-policy/brochure-revenue-statistics-africa.pdf](http://www.oecd.org/tax/tax-policy/brochure-revenue-statistics-africa.pdf).

<sup>18</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2017* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2022).

<sup>19</sup> Ibid.

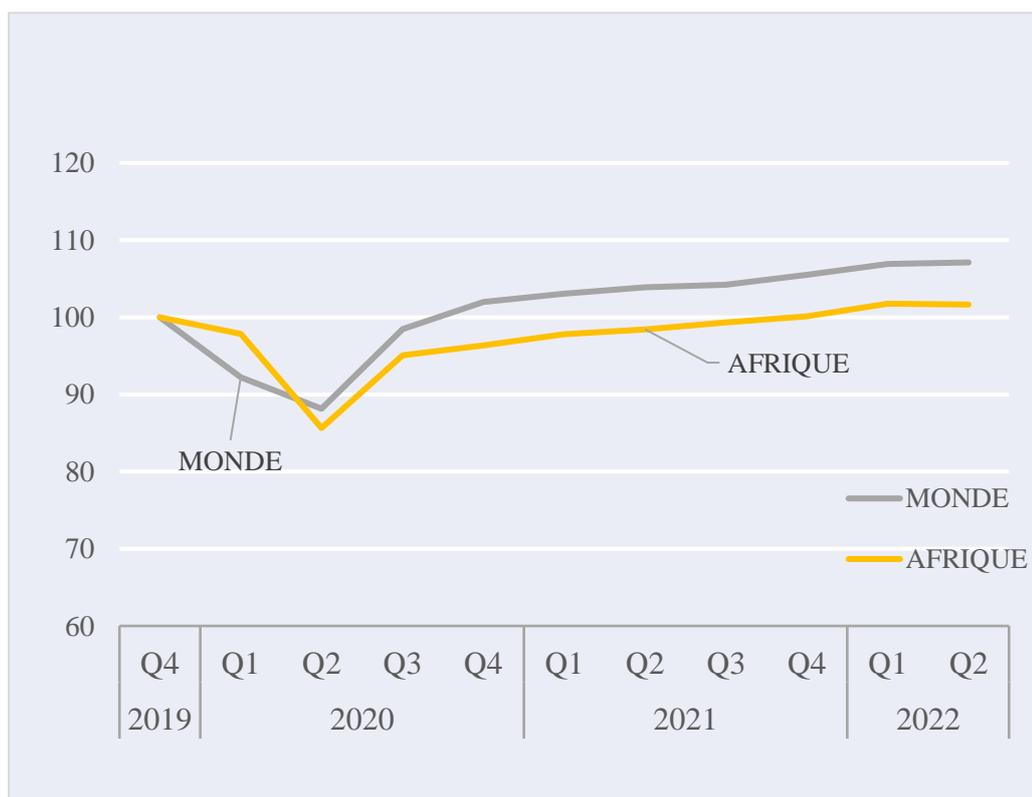
<sup>20</sup> Agence internationale de l'énergie, et autres, *Tracking SDG 7 : The Energy Progress Report* (Washington, Banque mondiale, 2021).

partie par le fait que certaines organisations bilatérales et multilatérales ont délaissé les infrastructures en faveur des opérations de lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19<sup>21</sup>.

## B. Les crises multiples rendent plus ardues les défis de l'industrialisation en Afrique

24. L'Afrique est la région du monde qui accuse le plus grand retard en termes d'industrialisation. Selon les dernières estimations de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le secteur manufacturier ne représentait que 10,5 % du PIB africain, un chiffre nettement en dessous de la part mondiale (16,9 %) et inférieur à celui de toutes les autres régions en développement. En outre, bien que la production industrielle au niveau mondial ait connu une reprise rapide, atteignant son niveau pré-pandémique à la fin de 2020, la reprise industrielle dans les pays africains a été beaucoup plus lente, n'atteignant son niveau pré-pandémique qu'à la fin de 2021 (voir figure I)<sup>22</sup>.

Figure I  
**Production industrielle pendant la pandémie : indice corrigé des variations saisonnières, décembre 2019-juin 2022.**  
(décembre 2019 = 100)



Source : élaborée par l'ONUDI à partir d'informations tirées de la base de données de l'indice trimestriel de la production industrielle.

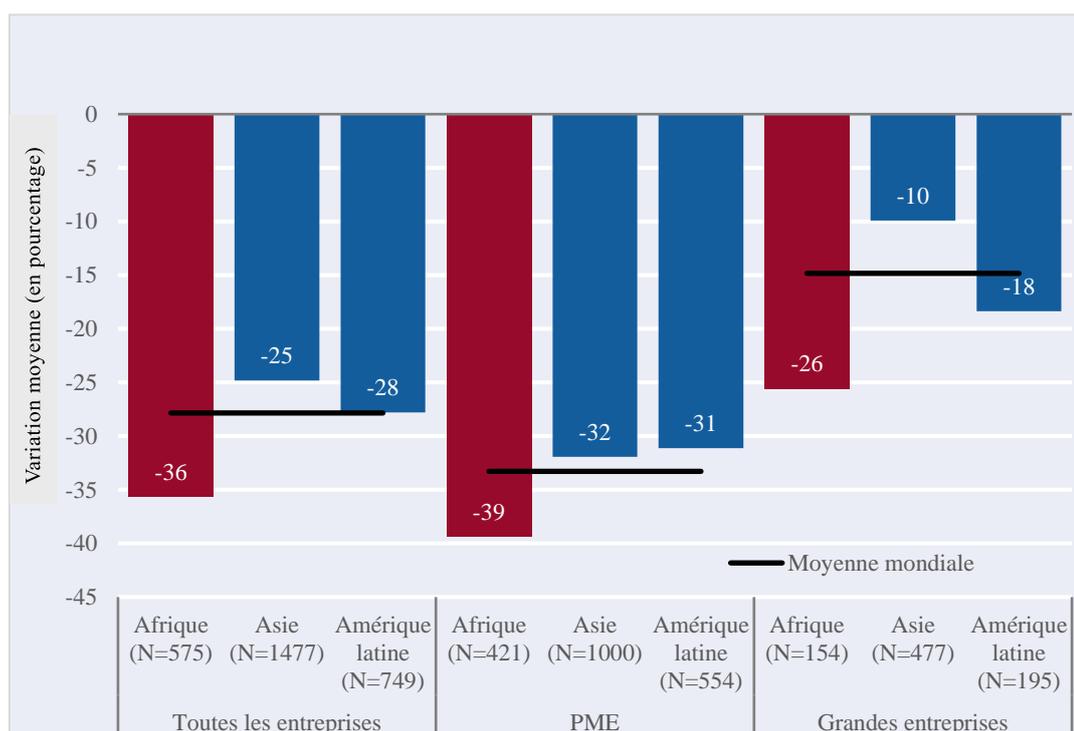
Abréviations : Q1 : premier trimestre ; Q2 : deuxième trimestre ; Q3 : troisième trimestre ; Q4 : quatrième trimestre.

<sup>21</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2017* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2022).

<sup>22</sup> Rapport sur le développement industriel 2022 : L'avenir de l'industrialisation dans un monde post-pandémique (publication des Nations Unies, 2021).

25. Le fort impact observé dans les données industrielles globales a également été confirmé par les données recueillies auprès des entreprises par l'ONUDI pendant la pandémie<sup>23</sup>. Les résultats de l'enquête ont révélé que la pandémie avait eu un fort impact sur les entreprises africaines : en moyenne, celles-ci ont connu une baisse de 36 % de leurs bénéfices par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie (voir figure II). Il convient de noter que l'impact a été beaucoup plus important dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes (39 % contre 26 %). Dans l'ensemble, les entreprises africaines ont essuyé des pertes plus importantes que les entreprises d'autres régions en développement, comme l'Asie et l'Amérique latine.

Figure II  
**Impact de la pandémie sur les entreprises manufacturières : variation des bénéfices annuels (2020 par rapport à 2019), par région et par taille d'entreprise**



Source : élaborée par l'ONUDI à partir de ses enquêtes relatives à la COVID-19 auprès des entreprises.

Abréviation : N = nombre d'entreprises.

26. La pandémie a eu un impact négatif sur la situation de la dette souveraine du continent, faisant craindre que, face à la diminution des ressources et à l'augmentation des coûts, les pays africains ne basculent dans le surendettement. Un environnement budgétaire déjà précaire, dans lequel les remboursements de la dette représentent une part disproportionnée des dépenses publiques, a été exacerbé par les arrêts de l'activité économique, la fuite des capitaux et la volatilité des devises<sup>24</sup>. À l'heure actuelle, 22 pays africains sont soit en situation de surendettement, soit exposés à un risque élevé

<sup>23</sup> De plus amples informations sur l'enquête de l'ONUDI sont disponibles sur le site [www.unido.org/covid19\\_surveys](http://www.unido.org/covid19_surveys).

<sup>24</sup> Ben Chandler, "COVID-19 & African debt: further distress or the beginning of new paradigm?" Fondation Mo Ibrahim, juin 2022.

de surendettement, ce qui signifie que les États africains ont du mal à rembourser les dettes qu'ils ont contractées<sup>25</sup>.

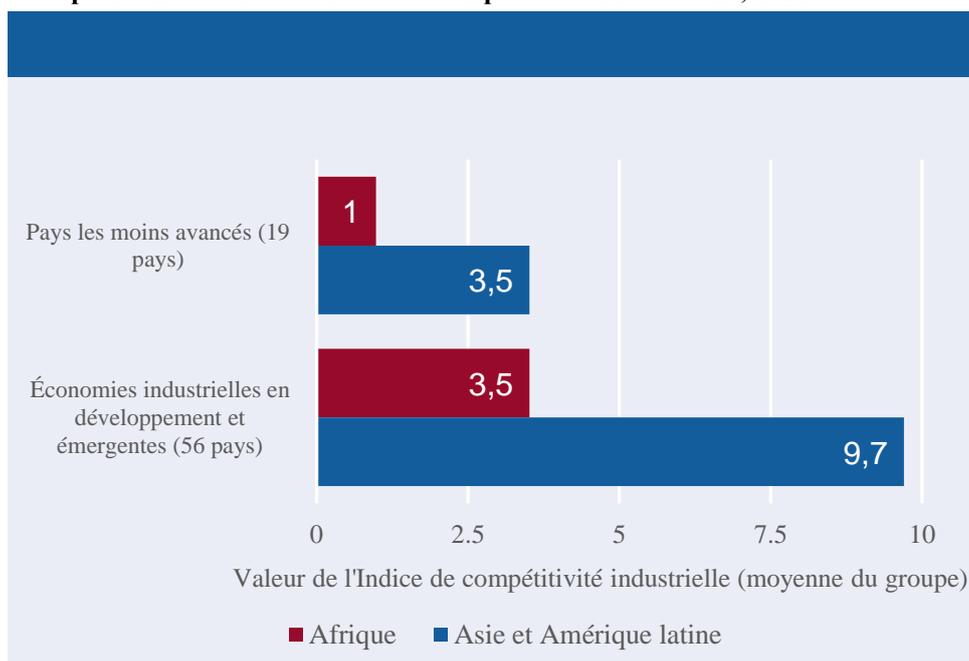
27. Cette situation a été exacerbée par la guerre en Ukraine, qui met en péril le redressement des pays africains après la pandémie et crée de nouvelles tensions en termes de stabilité macroéconomique (surendettement et inflation) et de sécurité alimentaire. Cette guerre entraîne également une forte inflation des prix des produits de base, notamment des denrées alimentaires et de l'essence, et perturbe les chaînes d'approvisionnement mondiales de biens essentiels tels que les engrais. Cela pourrait rendre encore plus difficile la croissance du secteur industriel africain.

### C. Contraintes à l'industrialisation

28. La recherche d'un développement industriel inclusif et durable est au cœur de l'objectif 9. Pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 9, il faut renforcer les capacités industrielles et favoriser la numérisation des entreprises manufacturières. Dans ces deux domaines, les pays africains sont à la traîne par rapport à leurs homologues d'autres régions. Selon l'indice de compétitivité industrielle de l'ONUDI, qui reflète la capacité industrielle d'un pays, les valeurs des pays les moins avancés et des économies industrielles en développement et émergentes d'Afrique représentent environ un tiers de celles de leurs homologues d'Asie et d'Amérique latine (voir figure III).

Figure III

#### Capacité industrielle : indice de compétitivité industrielle, 2021



Source : élaborée par l'ONUDI à partir de la base de données de l'indice de compétitivité industrielle de l'ONUDI pour 2021 (score de l'indice de compétitivité industrielle 2019).

Note : Les scores de l'indice de compétitivité industrielle ont été multipliés par 100 pour une meilleure visualisation.

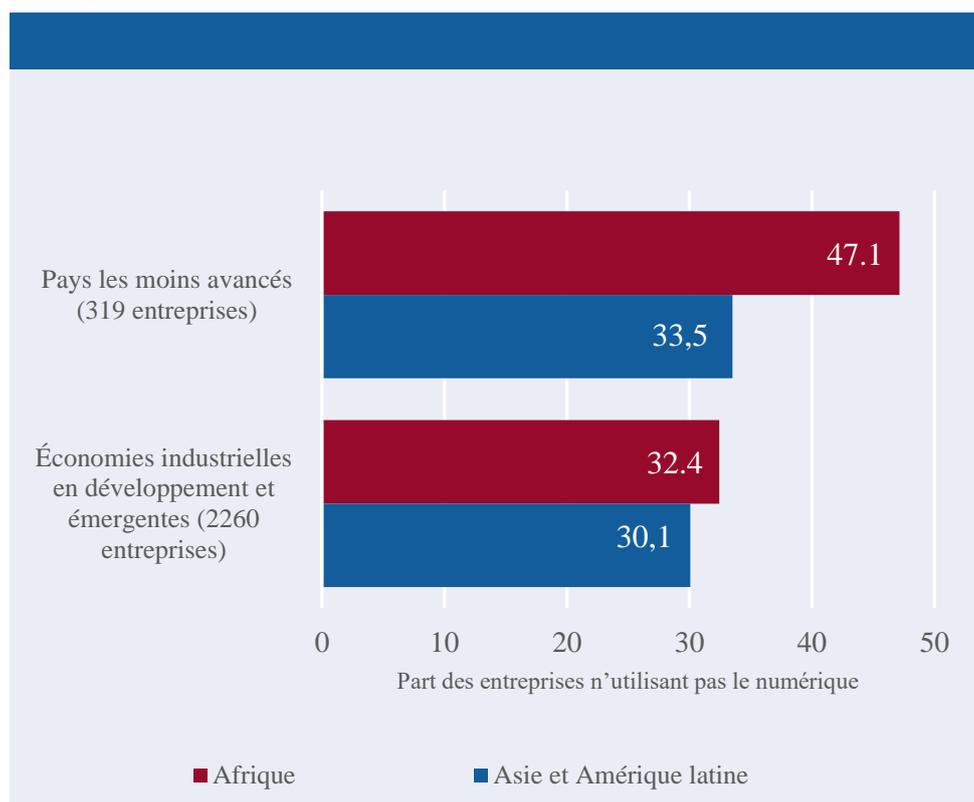
Abréviation : N = nombre d'entreprises.

<sup>25</sup> Danny Bradlow, "Debt distress in Africa : biggest problems, and ways forward", DownToEarth, 12 mai 2022.

29. En outre, l'Afrique est à la traîne de l'Asie et de l'Amérique latine en termes d'avancées technologiques. Selon l'ONUDI, la part des entreprises n'utilisant pas la technologie numérique, qui est un indicateur de l'ampleur de la fracture numérique, est plus élevée en Afrique que dans les autres régions (voir figure IV)<sup>26</sup>. En l'état actuel des choses, les pays africains continueront d'accuser du retard dans la réalisation de l'objectif 9 si des mesures rapides ne sont pas prises.

Figure IV

**Part des entreprises n'utilisant pas la technologie numérique**  
(en pourcentage)



Source : ONUDI, Rapport sur le développement industriel 2022 : L'avenir de l'industrialisation dans un monde post-pandémique (publication des Nations Unies, 2022).

Abréviation : N = nombre d'entreprises.

30. Globalement, le faible niveau d'industrialisation de l'Afrique est attribué à de nombreux facteurs, notamment : l'incohérence des politiques industrielles et commerciales ; les contraintes liées à la facilitation des échanges ; l'insuffisance des capacités productives et des infrastructures liées au commerce ; le déficit de financement du commerce ; le coût élevé de l'accès au marché mondial des capitaux ; l'insuffisance des informations commerciales ; les contraintes à la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre ; et les chocs asymétriques subis par les pays du fait de la mise en œuvre des accords régionaux.

## D. Questions émergentes

31. Pour que les pays africains accélèrent leurs progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 9, il leur faut de nouvelles politiques

<sup>26</sup> ONUDI, Rapport sur le développement industriel 2022 : L'avenir de l'industrialisation dans un monde post-pandémique (publication des Nations Unies, 2022).

industrielles qui soient de nature à favoriser une reprise verte, inclusive et résiliente après la pandémie de COVID-19<sup>27</sup>. La politique industrielle verte doit viser simultanément la demande et l'offre. Du côté de l'offre, les gouvernements peuvent fournir des incitations pour favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources et de l'énergie par les entreprises et promouvoir l'innovation verte. Du côté de la demande, les gouvernements peuvent modifier le comportement des consommateurs grâce à des instruments axés sur la demande.

32. Pour rendre la politique industrielle plus inclusive, les gouvernements doivent accorder une attention particulière aux industries qui ont été plus vulnérables à la pandémie. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, par exemple, des efforts importants devraient être déployés pour faciliter l'adoption de nouvelles technologies, en particulier les technologies de production numérique avancées, et pour promouvoir la diversification des marchés. Parallèlement à cela, les gouvernements africains doivent améliorer leurs dispositifs de protection sociale et soutenir l'employabilité des jeunes, des femmes et des travailleurs informels.

33. Une politique industrielle efficace devrait également renforcer la résilience des pays face aux chocs potentiels à venir. Pour ce faire, les gouvernements peuvent mener des campagnes de sensibilisation aux risques existants et potentiels et encourager la production et l'échange de connaissances sur ces risques afin d'atténuer l'impact des crises futures. Ils peuvent également aider les entreprises à analyser les données relatives à la vulnérabilité du secteur et à utiliser les mécanismes de suivi et d'évaluation. De tels mécanismes peuvent permettre aux entreprises de renforcer leur préparation aux crises.

## **IV. Actions porteuses de transformation, partenariats et ambition**

### **A. Financements innovants**

34. Les obstacles liés à la profondeur des marchés financiers, à la gouvernance, aux caractéristiques spécifiques des projets, aux compétences et aux infrastructures favorables ont été un frein à l'investissement privé en Afrique. Pour exploiter les possibilités d'investissement en Afrique, il faudra innover dans les structures de financement et déployer stratégiquement les capitaux publics pour attirer les investissements privés.

#### **1. Obligations vertes et durables**

35. Les financements concessionnels ne sont pas suffisants, ni en termes d'échelle ni en termes de portée, pour répondre aux besoins de financement du continent pour sa relance verte post-pandémique. En tant qu'instruments innovants fondés sur le marché, les obligations vertes, sociales et de durabilité peuvent contribuer à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et à orienter les ressources exclusivement vers des projets ayant des résultats positifs sur le plan climatique et environnemental. Ces obligations peuvent aider les pays à aller au-delà de l'objectif de 100 milliards de dollars par an pour le financement en faveur du climat<sup>28</sup>. Plus important encore, elles peuvent aider à mettre en place un financement plus profond, résilient et durable pour les pays africains.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à atteindre un objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique dans les pays en développement. Cet objectif a ensuite été formalisé lors de la seizième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Cancun en 2010 ([www.oecd.org/climate-change/finance-usd-100-billion-goal/](http://www.oecd.org/climate-change/finance-usd-100-billion-goal/)).

36. Du côté de la demande, les obligations vertes, sociales et durables ont suscité un intérêt considérable, les investisseurs cherchant activement à réaliser des investissements à long terme présentant de fortes caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les institutions de financement du développement, notamment les institutions multilatérales, peuvent utiliser le financement mixte pour développer une réserve de projets qui peuvent être regroupés pour émettre ces obligations. Dans des régions comme l'Afrique subsaharienne, où l'accès aux marchés des capitaux et les rapports d'impact sont limités, cela permettrait une plus grande transparence et une meilleure diffusion de l'information.

## 2. Mécanisme de liquidité et de durabilité

37. Les opérations de mise en pension constituent depuis de nombreuses années l'épine dorsale des marchés mondiaux. L'échange de titres (par exemple, des obligations) contre des espèces, suivi de leur rachat à un prix plus élevé, s'est avéré extrêmement populaire dans les économies développées en tant que moyen d'accroître la liquidité et de réduire les coûts d'emprunt. Un inconvénient de l'achat d'obligations africaines est qu'elles ne peuvent pas être recyclées, ou rendues liquides, aussi facilement que d'autres obligations. Cela s'explique notamment par l'absence de marchés de pensions bien développés. Les obligations africaines sont associées à une capacité de remboursement et à une liquidité limitées, ce qui rend les transactions longues et coûteuses. La faible liquidité et l'absence de marchés de pensions de titres efficaces conduisent les investisseurs à exiger une rémunération plus élevée.

38. En substance, les pays africains s'acquittent de coûts d'emprunt excessifs. On estime que les paiements du continent sur ses émissions d'euro-obligations sont de 100 à 260 points de base plus élevés que ceux des pays d'autres régions présentant des fondamentaux macroéconomiques et des profils de risque similaires.

39. C'est dans ce contexte que la CEA a lancé en 2021 le Mécanisme de liquidité et de durabilité, qui a un double objectif : soutenir la liquidité des euro-obligations détenues par les pays africains et encourager les investissements verts et liés aux Objectifs de développement durable sur le continent. Le Mécanisme offre aux États africains et aux investisseurs privés une structure de liquidité conforme aux normes internationales, ce qui peut améliorer la liquidité des euro-obligations détenues par les Africains et contribuer à réduire le coût du financement sur le marché des capitaux par le biais d'un mécanisme de mise en pension. Il peut permettre aux pays africains d'économiser environ 11 milliards de dollars en coûts d'emprunt au cours des cinq prochaines années.

## 3. Instruments mixtes

40. Le financement mixte consiste à utiliser des fonds catalytiques provenant de sources publiques et philanthropiques pour mobiliser des investissements supplémentaires du secteur privé afin de réaliser les objectifs de développement durable. Les investisseurs institutionnels en Afrique détiennent environ 2 000 milliards de dollars d'actifs<sup>29</sup>. La majorité de ces actifs sont actuellement investis dans des titres d'État, et seule une petite fraction est consacrée à des investissements adaptés aux objectifs de développement durable, notamment dans les infrastructures. Pour constituer des portefeuilles résilients, les investisseurs institutionnels nationaux doivent diversifier leurs investissements. En Afrique du Sud et au Kenya, les fonds de pension sont autorisés à allouer jusqu'à 10 % de leurs actifs à des investissements de type nouveau. Ceux du Nigéria (niveau II) peuvent allouer jusqu'à 5 % de leurs

<sup>29</sup> Voir [www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-bank-africa50-and-newly-launched-african-sovereign-investors-forum-signal-strong-desire-jointly-mobilize-capital-infrastructure-projects-52677](http://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-bank-africa50-and-newly-launched-african-sovereign-investors-forum-signal-strong-desire-jointly-mobilize-capital-infrastructure-projects-52677).

actifs, tandis que ceux de la Namibie et du Botswana peuvent allouer jusqu'à 3,5 % et 2,5 %, respectivement.

41. On estime qu'en 2017 les fonds de pension africains détenaient des actifs d'une valeur de 676 milliards de dollars, qui ont connu une croissance substantielle pour atteindre 1 100 milliards de dollars en 2020. Dans son rapport phare intitulé "Financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales", le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique montre que si les pays africains étaient en mesure d'allouer 2,8 % des actifs de leurs fonds de pension aux infrastructures, à l'instar de l'Afrique du Sud, cela générerait 20,9 milliards de dollars supplémentaires par an pour le développement des infrastructures et réduirait de 30 % le déficit de financement de celles-ci<sup>30</sup>.

## **B. Relever les défis de l'industrialisation en Afrique : stratégies et actions**

42. La stratégie d'industrialisation des pays africains doit reposer sur une approche à deux volets. Le premier concerne l'approche traditionnelle de l'industrialisation par substitution des importations, qui devrait profiter au continent non seulement en élargissant la taille de sa classe moyenne, mais aussi en améliorant sa balance commerciale, ce qui, à son tour, contribuerait à la mise en place de systèmes solides de mobilisation des ressources intérieures. Le second consiste à donner la priorité à la production nationale et régionale de produits essentiels qui sont actuellement importés, ce qui constitue un objectif à portée de main de l'industrialisation par substitution des importations. Cela permettrait d'augmenter la capacité de production, la croissance économique et la marge de manœuvre des pays africains. Ces derniers pourraient ainsi créer des emplois décents, exploiter le dividende démographique et développer l'inclusion financière des femmes, des jeunes et des petites et moyennes entreprises, notamment en formalisant l'économie informelle et, partant, en augmentant l'assiette fiscale.

43. La combinaison des facteurs susmentionnés devrait contribuer à promouvoir la transformation structurelle et la diversification des économies africaines, permettant ainsi au continent de réduire sa dépendance à l'égard d'une base étroite d'exportations de matières premières et d'avancer plus en amont dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, avec davantage de valeur ajoutée à la source ou à proximité de la source en Afrique.

44. Pour relever les défis spécifiquement liés à l'industrialisation en Afrique, on devrait mener les actions suivantes :

a) Adopter et mettre en œuvre des politiques industrielles et commerciales cohérentes et efficaces aux niveaux national, régional et continental pour stimuler le commerce intra-africain ;

b) Supprimer les obstacles non physiques au commerce, tels que les barrages routiers inutiles, les procédures douanières et de transit différenciées et lourdes, ainsi que la documentation et les réglementations contraignantes dans toute l'Afrique ;

c) Renforcer la capacité de production grâce à l'investissement intra-africain et à l'augmentation des flux de capitaux étrangers en donnant la priorité à la mise en œuvre de programmes continentaux tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, et en améliorant et en harmonisant les réglementations en matière d'investissement dans toute l'Afrique ;

<sup>30</sup> Publication des Nations Unies, 2022.

d) Donner la priorité à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en mobilisant des ressources et en encourageant la participation du secteur privé aux projets régionaux portant sur les infrastructures et l'industrie ;

e) Renforcer la capacité des institutions financières régionales et continentales, améliorer les systèmes de paiement et créer des conditions favorables aux fournisseurs de services financiers pour étendre et garantir les crédits à l'exportation ;

f) Élaborer une action coordonnée à l'échelle de l'Afrique pour attirer d'importants financements externes du développement afin de faciliter l'industrialisation du continent dans le contexte de la ZLECAf ;

g) Créer des centres interconnectés pour faciliter l'échange d'informations liées au commerce et la numérisation des activités industrielles en Afrique ;

h) Rendre opérationnels les politiques et protocoles existants sur la libre circulation des personnes et la migration de la main-d'œuvre, et articuler les accords sur la reconnaissance mutuelle des qualifications ;

i) Renforcer les capacités statistiques et améliorer la disponibilité des statistiques pour une meilleure élaboration de politiques fondées sur les faits en Afrique.

## V. Messages clefs

45. À la lumière de l'analyse qui précède, les messages clés suivants sont proposés pour plus ample examen :

a) Les pays africains devraient mettre en place des cadres juridiques et réglementaires propices aux fonds de service et d'accès universels, afin d'attirer les investissements du secteur privé et de garantir une connectivité significative aux zones non desservies et mal desservies. Une attention particulière devrait être accordée à la mise en place de réglementations fondamentales pour la cybersécurité, la protection des données et l'identité numérique, qui sont cruciales pour une connectivité significative et l'adoption de technologies émergentes ;

b) La transformation de la production en Afrique est essentielle au succès et à la durabilité de la ZLECAf. Les pays du continent devraient donc mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes pour développer des économies productives et compétitives aux niveaux continental et mondial, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord portant création de la ZLECAf, les objectifs de développement durable du Programme 2030 et la vision et les aspirations de l'Agenda 2063 ;

c) Le développement industriel en Afrique devrait s'appuyer sur trois stratégies fondamentales : les exportations de produits manufacturés, le regroupement industriel et le financement innovant de l'industrie ;

d) Il conviendrait d'utiliser les instruments de financement mixtes, tels que les capitaux concessionnels, et les instruments d'atténuation des risques, tels que les garanties, afin de rassurer les investisseurs privés qui entendent participer à des projets d'infrastructure. Les pays africains devraient accroître le déploiement de modes de financement innovants en identifiant les obstacles qui limitent les financements par secteur et par zone géographique, et en adaptant les instruments financiers aux obstacles identifiés. Ils devraient également renforcer la collaboration et le cofinancement avec les parties prenantes locales, et mettre en place des cadres directifs et réglementaires propices à la participation du secteur privé au développement des infrastructures et de l'industrie ;

e) Le respect du climat était l'un des critères de sélection des projets du deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique. La stratégie de partenariat pour le deuxième plan d'action prioritaire du Programme est fondée sur l'intégration des projets du Programme dans les partenariats stratégiques du continent concernant les infrastructures. Les projets sélectionnés peuvent donc être financés par des fonds verts et servir de base à la collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'avec des institutions de financement du développement qui privilégient les investissements durables et les investissements à impact.

---